



Document de séance

B8-0289/2016

17.2.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur la création de commissions dédiées aux activités touristiques favorisant le renforcement de la politique de l'emploi des jeunes

Gianluca Buonanno

Proposition de résolution du Parlement européen sur la création de commissions dédiées aux activités touristiques favorisant le renforcement de la politique de l'emploi des jeunes

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que le secteur européen du tourisme possède un excellent potentiel concurrentiel au niveau mondial, qui pourrait être utilisé en faveur de la croissance et du développement;
- B. considérant que les données économiques en la matière confirment que le tourisme est un élément essentiel à la mise en place d'une politique de l'emploi réussie, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes;
- C. considérant que le Parlement s'est déjà exprimé par d'importantes résolutions sur le thème du tourisme;
 1. estime nécessaire de rappeler que le sujet du développement du tourisme international doit être considéré comme prioritaire;
 2. propose une action législative visant à définir une législation en matière de tourisme, par la création de commissions dédiées aux activités touristiques favorisant le renforcement de la politique de l'emploi des jeunes.